

Notes étymologiques et lexicales

Agacer

On sait que a. fr. *aacier/agacier* (cette dernière f. pour la première fois attestée, à notre connaissance, dans *Robert de Ho*, fin du XII^e s. in Godef.), s'employait à peu près exclusivement dans le sens encore actuel de « agacer les dents » = « irriter les gencives et les dents », en parlant d'un fruit acerbe. Isidore de Séville, *Etymolog.* XVII, 7, 29, indique : « Xylyglycon = ... siliquam. Huius arboris pomo sucus expressus acacia a Graecis dicitur... » Cette f. *acacia* était connue du latin technique médiéval : elle a donné *acace*, *achace*, *achacie* = jus de prunelles, attestés au XV^e s. ; c'est d'elle que dérivent *acasius*, *accasus*, etc. = prunellier (cf. Rolland, *Fl. prop.* V, pp. 393 et 404). L'étymologie **acaciare*, de *acacia* « jus de prunelles », proposée par Pierre de Saint-Julien, est écartée sans discussion par Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, 1927, p. 1. En effet, on ne peut passer directement de **acaciare* à *aacier*.

Mais dans les *Hermeneumata medicobotanica vetustiora* du *Corpus glossariorum* de Götz, vol. III, on trouve à peu près constamment le terme avec -c- sonorisé : 586,5 (Herm. Cod. Vatic. Reg. Christin. 1260 : X^e s.) *agazea. i. sucus prunelle ex nigra spina* ; 552,34 (ibid.) *agacia. i. sucus. silique* ; 580,33 (ibid.) *agacia. i. sucus de prunellis nigris* ; 616,6 (Codex Vatic. 4.417, X^e XI^e s.) *agatze id est sucus ex prunella* ; 607, 4 (Herm. Bernensia, XI^e s.) *aguzea id est sucus prunellae ex nigra spina*.

C'est sous cette forme *agacia* que le mot a pénétré dans l'usage vulgaire, à une époque assez ancienne. On n'en connaît que le dénominatif, *aacier/agacier*, qui devait signifier primitivement : « irriter les dents en administrant ou en absorbant de l'*agacia*, du jus de prunelles... » Cette *agacia* était un médicament courant, comme le prouvent la fréquence de sa mention dans les *Hermeneumata*, et les relevés de Rolland *loc. laud.* ; de plus, avec mécoupure, *gacia* P. Meyer *Recettes médicales en provençal*

R. XXXII, 280. Et le sort qu'ont fait Marot et Voltaire à *akakia* indique suffisamment quelle était la réputation de ce remède.

Il est facile de se représenter les sensations gustatives que devait procurer l'absorption d'un tel breuvage : c'est la définition même de l' « agacement de dents. »

Le terme a été introduit en deux étapes :

1) Avant l'époque, ou à l'époque de la palatalisation de *-g-* : le dénominatif a ainsi abouti à a. fr. *aacier*, et aux termes dialectaux encore vivants cités par FEW s. v. **adaciare* : picard *acher*, Moirem. *âcii* ; Alle. *ace* « qui a les dents agacées ». Urim. *acé* « saisir les dents froidement et vivement » etc.

On enseigne d'habitude que *-g-* > zéro après une voyelle vélaire, mais > *y* après une voyelle palatale ou prépalatale. En réalité, dans ce dernier cas, le phonème n'est solide qu'en position posttonique : *plaga* > *plaie* ; *haga* > *haie* etc. ; mais en cas de position prétonique du *-g-*, les formes a. fr. avec *-y-* sont toutes doublées par des formes où *-g-* > zéro : *paien* et *paen* ; *roiaus* et *reaus* ; *loiaus* et *leaus* ; *roiage* et *reage*. La chute de *-g-* dans **agacial*, **agacier* n'a donc rien d'anormal.

2) après l'époque où *-g-* > *y*, ou par voie savante : d'où les formes *agacier*.

La base *agacia* se reconnaît très bien dans le terme que nous avons relevé à Antras (Ariège) : *agasus* = cenelles, (avec *s* interdental). Il ne s'agit certainement pas d'un diminutif de *agasa* = pie (une jeune pie est d'ailleurs toujours un *agasat*, m., en occit.), car une telle formation (cenelle = oisillon quelconque) serait tout à fait isolée. On a affaire soit à un glissement de « prunelle » à « cenelle » (banal entre « prunelle, cenelle, gratte-cul »), soit à un croisement entre *agacia* et *agantea poma de alba* sp... (Herm. Senensia, X^e XI^e s., Götz, III, 543, 48), ce dernier représentant **ἄγαυθα*.

L'étymologie de *aacier/agacer* par *agacia* est évidemment moins facile, du point de vue phonétique, que celle qui part d'un **adaciare* créé de toutes pièces pour les besoins de la cause : l'explication que nous proposons, tout en présentant une vraisemblance phonétique, paraît reposer sur des bases lexicales réelles.

Jean SéguY.